



## MISE EN GARDE – Arnaque au compte bancaire (JEUNES)

On vous offre une « solution facile » pour gagner de l'argent?

Faites preuve de prudence et de vigilance : l'argent facile, ça peut devenir compliqué.

La Division des enquêtes sur les crimes économiques de la Sûreté du Québec tient à mettre en garde les jeunes et leurs parents contre un stratagème où un fraudeur initie un contact avec sa jeune victime sur les médias sociaux, afin de lui faire miroiter la possibilité de gagner un montant d'argent très facilement.

Le fraudeur :

- explique à la victime qu'elle n'a qu'à lui « prêter son compte bancaire » en vue d'une transaction et ce, en échange d'une compensation financière.
- convainc la victime de lui transmettre ses informations bancaires, ses coordonnées personnelles et de lui remettre sa carte de débit.
- procède à un dépôt au compte de la victime (ex. virement ou photo de chèque).
- se rend au domicile de la victime pour récupérer sa carte de débit et tenter un retrait au guichet automatique.

Lorsque le retrait s'avère infructueux, la victime reçoit des **menaces** du fraudeur.

**Un jeune qui participe à cette fraude verra son dossier entaché auprès de l'institution financière pour usage frauduleux d'un compte bancaire.**

La Sûreté du Québec réitère l'importance de se méfier de toute « offre facile » pour gagner de l'argent. Soyez vigilant, c'est une arnaque.

- Ne prêtez jamais votre carte de débit ni ne divulguez vos informations bancaires (NIP).

## POUR OBTENIR DE L'AIDE OU SIGNALER UNE FRAUDE

- ❖ Service de police local ou Sûreté du Québec : 911  
\*Municipalités non desservies par le 911: composer le 310-4141 ou \*4141 (cellulaire)
- ❖ Communiquez avec le Centre antifraude du Canada au 1 888 495-8501